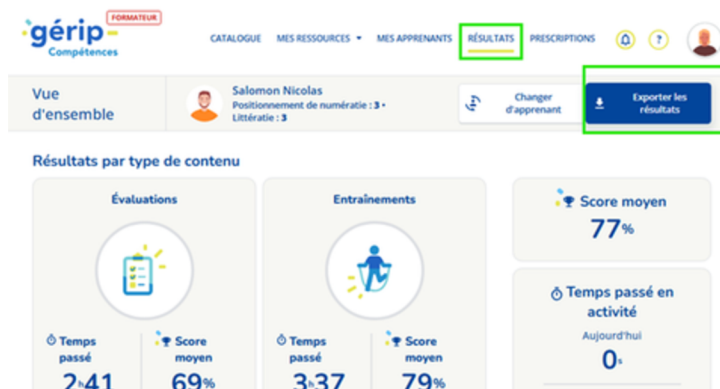


Avant toute chose, **attention** ! La suppression d'un apprenant depuis l'interface d'administration est **définitive et irréversible**.

1. Sauvegarder les résultats de l'apprenant

Avant de supprimer un apprenant, il peut être nécessaire de conserver une trace de son parcours :

- Rendez-vous sur la plateforme de formation
- Ouvrez l'onglet « Résultats »
- Sélectionnez l'apprenant concerné
- Cliquez sur « Exporter les résultats »



➡ Vous obtenez un fichier Excel contenant :

- toutes les activités réalisées
- les résultats en évaluation et en entraînement

Ce document constitue une preuve complète du **parcours de l'apprenant** sur Gérip Compétences.

2. Supprimer un apprenant

Une fois les données sauvegardées :

- Accédez à l'interface d'administration
- Rendez-vous dans « **Gérer mes apprenants** »

Cliquez sur l'icône poubelle en face de l'apprenant concerné :

Nelly	Dubois	nellydubois	SESSION 2024 2025	Confirmé	06/02/2025	
-------	--------	-------------	-------------------------	----------	------------	---

✅ L'apprenant est alors supprimé définitivement



Bon à savoir : Si une licence était attribuée à l'apprenant, elle est **automatiquement récupérée** et redevient disponible dans « Gérer les licences ».

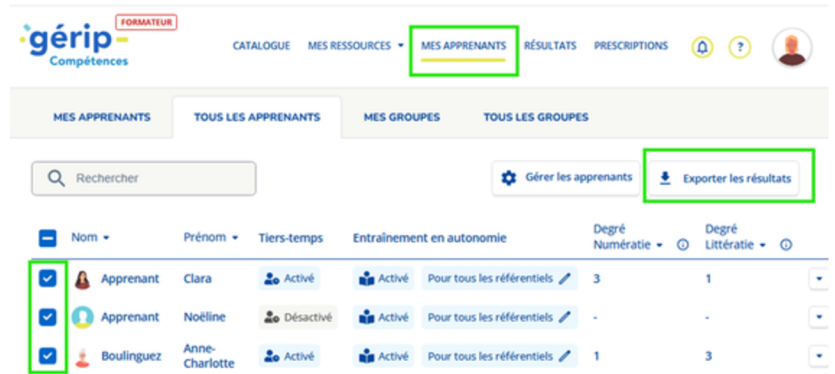
3. Supprimer plusieurs apprenants (suppression en masse)

Si vous devez supprimer plusieurs apprenants, voici la marche à suivre :

Étape 1 : Exporter les résultats

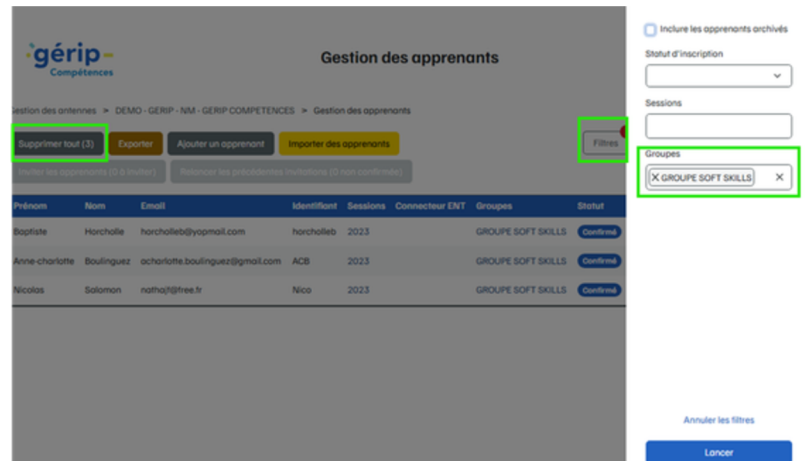
- Allez dans l'onglet « Mes apprenants »
- Cochez les apprenants concernés
- Cliquez sur « Exporter les résultats »

➡ Un fichier ZIP est téléchargé, contenant un fichier Excel par apprenant.



Étape 2 : Supprimer les comptes

- Rendez-vous dans « **Gérer les apprenants** »
- Supprimez les apprenants :
 - soit **un par un** via l'icône poubelle
 - soit **en une seule fois** si les apprenants appartiennent à un même groupe :
 - filtrez par groupe
 - cliquez sur « Supprimer tout »



 **Les apprenants supprimés, s'ils appartenait à un groupe, restent visibles dans les résultats de groupe pendant 93 jours.**

Passé ce délai, leur compte est anonymisé conformément au RGPD.

- 👉 Cette anonymisation n'a **aucun impact sur les scores**, qui restent inchangés.
- 👉 Le même principe s'applique aux **exports de statistiques détaillées** disponibles sur la plateforme.



Bon à savoir : prendre le temps d'exporter les résultats avant suppression vous garantit de conserver toutes les preuves du parcours de formation, même après la suppression des comptes.